

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 juin 2019

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC AUVERGNE
RHONE-ALPES
ENERGIE-
ENVIRONNEMENT
POUR LE
DISPOSITIF
PEND'AURA

L'an deux mil dix-neuf le vingt-huit juin à douze heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 juin 2019

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M. Jean-Luc BOQUET, suppléant de M. Antoine VIELLIARD – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Muriel BENIER donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

N° CS2019-26

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 2

- **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER –
Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT –
M. Daniel RAPHOZ – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEGETTI – M. Sébastien MAURE – M. Patrick
PERREARD – M. Régis PETIT**

**ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC AUVERGNE RHONE-ALPES ENERGIE-ENVIRONNEMENT
POUR LE DISPOSITIF PEND'AURA**

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition écologique et énergétique (territoire TEPOS) et de sa prise de compétence « mobilités nouvelles », le Pôle métropolitain du Genevois français développe une politique en faveur de la transition écologique et des solutions de mobilités partagées.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité sur les mobilités nouvelles, le Pôle assure le déploiement de services et de solutions visant à réduire l'autosolisme pour ses 420 000 habitants et s'engager à renforcer ses outils de communication et de sensibilisation pour promouvoir les modes alternatifs, en complément des infrastructures et services de transports en projet.

En octobre 2019, le Pôle métropolitain a témoigné de son engagement en répondant à un appel à projet porté par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et coordonné par Auvergne RhônAlpEnergie-Environnement (AURA-EE). Ce programme, intitulé « Précarité énergétique en matière de Déplacement en Auvergne Rhône-Alpes (PenDAURA+) a été approuvé par arrêté du 15 mars 2019.

Il vise à mettre en œuvre des actions de réduction de la précarité énergétique des ménages, en particulier les plus modestes. Il porte sur des actions d'écomobilité en proposant des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

En effet, les enjeux du territoire transfrontalier en matière de déplacement et d'écart de salaires confortent les besoins d'activer tous les leviers encourageant les changements de comportement et cela d'autant plus dans le contexte de déploiement de l'offre Léman Express.

Dans le cadre de PenDAURA+, il s'agit pour le Pôle métropolitain de piloter un programme d'actions dont le montant global est estimé à 287 020 € sur 2 ans, financé à 100% par le dispositif Certificat d'Economie d'Energie. Le Pôle devra effectuer l'avance de trésorerie, le remboursement intervenant quelques semaines après. Le programme se déclinera autour de 5 types d'actions sur 2 ans, entre le 25 mars 2019 et le 30 juin 2021, et se réalisera en étroite collaboration avec les intercommunalités membres du Pôle métropolitain.

1) Actions de communication et d'accompagnement au changement (coût global : 100 000 €)

- a. réalisation d'un guide de mobilité adapté et ciblé par intercommunalités/communes à l'échelle du Pôle ;
- b. grande campagne de communication tous modes pour accompagner le changement : offre Léman Express, points infos ;
- c. offres promotionnelles ;
- d. expérimentation d'une cartographie interactive.

2) Ateliers de formation / sensibilisation aux alternatives à la voiture (Coût global : 56 740€)

- a. formation des prescripteurs et réalisation d'ateliers individuels et collectifs, conduits en partenariat avec les structures sociales partenaires pour découvrir l'offre de déplacement du territoire (modes de transports, coût) et apprendre à utiliser les modes de transports (préparation de déplacement, recherches d'horaires...);
- b. définition d'un modèle économique pour la mise en place et animation d'un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos et vélos à assistance électrique (VAE).

- 3) **Test de mobilités alternatives dans les quartiers prioritaires** (coût global : 42 280 €) : séances de vélo-école, ateliers d'autoréparation, solutions existantes présentées dans les quartiers prioritaires Politique de la ville.
- 4) **Actions en faveur de l'autopartage/covoiturage/vélo solidaire** (coût global : 40 500 €) : tarification solidaire pour accéder à l'autopartage, accompagnement du public vers les autres mobilités (ateliers...), étude des besoins/potentiels des zones pour du covoiturage solidaire.
- 5) **Coordination de la démarche par le Pôle métropolitain : 30% d'1 ETP** (coût global : 30 000 €)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention annexée à a présente délibération, régissant les relations entre AURA-EE et le Pôle métropolitain du Genevois français
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager et mettre en œuvre le plan d'actions tels que défini et dont les modalités sont précisées dans la convention et ses annexes
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

09 JUL. 2019

Publié ou notifié le

09 JUL. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 09/07/2019

Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20190628-CS201926-DE